



Collège Jean Macé
23 rue Edouard Vaillant
69100 VILLEURBANNE
☎ 04-72-69-88-10
e-mail : ce.0691478g@ac-lyon.fr



villeurbanne



Dossier de réinscription

Section Sportive Scolaire BASKET BALL

Année Scolaire 2019-2020



**Vous devez rapporter ou envoyer ce dossier
au secrétariat du collège au plus tard le Vendredi 22 Mars 2019**



Collège Jean Macé
23 rue Edouard Vaillant
69100 VILLEURBANNE
☎ 04-72-69-88-10
e-mail : ce.0691478g@ac-lyon.fr



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu :

Pour l'année 2019/2020, entrée en classe de :

Parents (ou représentant légal) :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

e.mail :

Parents (ou représentant légal) :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

e.mail :



Collège Jean Macé
23 rue Edouard Vaillant
69100 VILLEURBANNE
☎ 04-72-69-88-10
e-mail : ce.0691478g@ac-lyon.fr



L'élève :

- Je souhaite reconduire mon inscription à la Section Sportive Scolaire Basket Ball pour l'année 2019-2020.
- Je me réengage à respecter les conditions et le règlement de la section sportive.

NOM :

PRENOM :

SIGNATURE DE L'ELEVE

Les parents (ou représentant légal) :

- J'autorise mon enfant à renouveler son inscription à la Section Sportive Scolaire Basket Ball pour l'année 2019-2020.
- Je m'engage à ce qu'il respecte les conditions et le règlement de la section sportive.
- Je l'autorise à se rendre sur les différents lieux d'entraînements et de compétitions et suis conscient qu'il est sous ma responsabilité lors des trajets.

NOMS :

PRENOMS :

SIGNATURE DES PARENTS
(Ou représentant légal)

Les entraineurs de la Section Sportive Scolaire Basket Ball :

- Nous approuvons l'engagement et l'investissement de l'élève en Section Sportive Scolaire BasketBall jusqu'à présent et émettons un avis favorable à sa réinscription pour la classe de en 2019-2020.

NOMS :

PRENOMS :

SIGNATURES DES ENTRAINEURS

Le professeur d'EPS en charge de la Section Sportive Scolaire Basket Ball :

- J'approuve la réinscription de l'élève en Section Sportive Scolaire BasketBall pour la classe de en 2019-2020 au regard de ses résultats scolaires et de son investissement scolaire sur l'année 2018-2019.

NOM :

PRENOM :

SIGNATURE DU PROFESSEUR d'EPS



Collège Jean Macé
23 rue Edouard Vaillant
69100 VILLEURBANNE
☎ 04-72-69-88-10
e-mail : ce.0691478g@ac-lyon.fr



CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné, Docteur

Certifie que l'état de santé de l'enfant :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

lui permet la pratique du BASKET BALL au sein de la **Section Sportive Scolaire (SSSBB)** du Collège Jean Macé à Villeurbanne,

Fait à :

le :

Signature :

Cachet :

RÈGLEMENT DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Exigences Sportives

- Le suivi des cours d'Éducation Physique et Sportive du collège (3 ou 4 heures par semaine),
- Le suivi des entraînements de Basket Ball, sur le temps scolaire et en club, encadré par un éducateur sportif.
- L'inscription et l'investissement dans l'association sportive BB du collège (30€ de licence à rendre à son professeur d'EPS avant le 30/09/2019). Le mercredi après-midi, la participation aux entraînements (13H 14h30) à la demande du professeur, la participation obligatoire aux compétitions UNSS, aux cross, à la tombola et à quelques autres manifestations ponctuelles.
- L'engagement physique dans toutes les séances. Avoir sa tenue de sport : short ou survêtement, maillot, basket, gourde...
- La présence lors de la visite médicale annuelle au Collège, effectuée par un médecin du sport (date à préciser, mois de juin).
- Le respect des installations et du matériel lors des entraînements et des compétitions.
- Le fair-play : respecter les partenaires, les adversaires et l'arbitre.
- L'inscription dans un club de Basket Ball partenaire (BCCL ou ASVEL VBF) obligatoire.

Exigences Scolaires

- Le respect du règlement intérieur du collège dans tous les cours (assiduité, ponctualité, comportement, travail, respect des autres).
- Un travail régulier et de qualité, afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

☞ ***Le non respect de ces exigences entraînera une exclusion temporaire ou définitive de la Section Sportive Scolaire.***

☞ Le maintien dans la section est réétudié après chaque conseil de classe, selon le comportement et les résultats scolaires et sportifs de l'élève.

☞ Les trajets pour se rendre aux entraînements de la section sportive sont sous la responsabilité des parents.

**Engagement
de l'élève,**

Signature

**Engagement
des parents**

Signature

**Le coordonnateur
de la Section Sportive Scolaire**

Signature